



## Occupation de l'auditorium du Museum d'Histoire Naturelle

**Le 8 juin 2023, des militant-es se réclamant notamment de l'association Droit au logement 38 ont interrompu un débat organisé par un collectif d'habitant-es et d'association des quartiers populaires dans le cadre de la Biennale des Villes en Transition. Eric Piolle, Maire de Grenoble, leur a rappelé les actions de la Ville en matière d'hébergement et les multiples sollicitations qu'il adresse régulièrement à la Préfecture de l'Isère et au Ministère en charge du Logement dont c'est la responsabilité d'héberger les personnes sans-abris. Les militant-es ont quand même choisi de rester dans l'auditorium du Museum d'Histoire Naturelle.**

L'occupation de ce bâtiment muséal avec des collections importantes pose de nombreux problèmes de sécurité.

Si le collectif a pour volonté que la Ville de Grenoble prenne en charge les familles mises à l'abri dans les écoles municipales et dans le bâtiment «Jean Macé», le Maire et les élu·es présent·es ont rappelé que l'hébergement d'urgence était une compétence de l'Etat.

Les situations des familles mises à l'abri dans les écoles sont connues et suivies par les équipes du CCAS. Elles travaillent à trouver des solutions d'hébergement, comme cela a été le cas pour 12 familles depuis le début de l'année scolaire.

La situation des occupant·es du bâtiment «Jean Macé» a été transmise anonymisée aux services le 31 mai 2023. L'anonymat des ménages ne permet pas d'enclencher les diagnostics sociaux et les orientations vers les dispositifs de droits communs.

Si la situation dans ce bâtiment devient insalubre, la Ville fera procéder à son évacuation en mettant à disposition un lieu d'accueil temporaire (gymnase) afin que les familles puissent être orientées par les travailleuses et travailleurs sociaux.

La Ville comprend la mobilisation collective mais celle-ci ne doit pas entraver la prise en charge des personnes lorsqu'elle est possible ni le bon fonctionnement d'un établissement recevant du public.